

DECRET N°2004-548 DU 29 SEPTEMBRE 2004

Portant nomination des Secrétaires Généraux
du Ministère de l'Enseignement Technique et
de la Formation Professionnelle.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

Vu le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2004-449 du 12 août 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;

Sur proposition du Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 septembre 2004 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées dans les fonctions de Secrétaires Généraux du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, les personnes dont les noms suivent :

Secrétaire Général du Ministère : Monsieur Amadou Ayoub SANNI

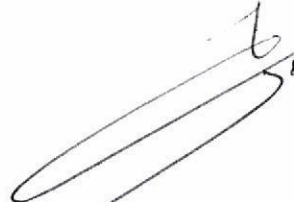
Secrétaire Général Adjoint
du Ministère

: Monsieur Comlan DADEGNON.

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 29 septembre 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances et
de l'Economie,

Le Ministre de l'Enseignement
Technique et de la Formation
Professionnelle,



Grégoire LAOUROU.-



Léa D. AHOUGBENOU HOUNKPE.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MFE 4 METFP 4
AUTRES MINISTRES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSN-IGAA 3 UAC-ENAM-FASJEP
3 UNIPAR-FDSP 02 INTERESSES 2 JO 1